

12.01

CA16 26 0331

Motion d'appui pour une réserve de terrains et de bâtiments à Montréal

Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE le droit à un logement a été reconnu comme faisant partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de 1966, pacte dont le Canada est signataire;

ATTENDU QUE 47% des ménages locataires sur l'île de Montréal vivent sous le seuil de la pauvreté;

ATTENDU QUE 102 480 ménages locataires montréalais consacrent plus de la moitié de leurs revenus pour se loger et parmi eux, 53 000 sont à haut risque de se retrouver sans domicile puisque 80% de leurs revenus sont consacrés aux coûts de leurs logements;

ATTENDU QUE selon l'Office municipal d'habitation de Montréal, 25 000 ménages sont sur la liste d'attente pour obtenir une habitation à loyer modique;

ATTENDU QUE consacrer plus de 30% de ses revenus pour se loger nuit à la réponse des autres besoins de base (se nourrir, se vêtir, recevoir des soins, etc.);

ATTENDU QUE la problématique d'itinérance est croissante à Montréal. En effet, selon les données compilées par la Ville de Montréal, la fréquentation des ressources d'hébergement est en hausse à chaque année, allant jusqu'à 80 000 nuitées offertes entre décembre 2015 et mars 2016;

ATTENDU QUE les besoins en logement social sont importants sur l'île de Montréal, où plus de 200 000 ménages locataires à faibles revenus éprouvent des difficultés d'accessibilité financière au logement alors que l'offre actuelle de logements sociaux s'élève à environ 75 000 unités;

ATTENDU QUE plus d'une famille montréalaise sur cinq avec enfants mineurs (39 300) vit dans un logement aux dimensions inadéquates;

ATTENDU QUE les valeurs foncières des quartiers centraux montréalais ont augmenté de façon importante au cours de la dernière décennie, provoquant une hausse des loyers bien au-delà de l'inflation;

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, les organismes, travaillant de

près ou de loin, au développement du logement social à Montréal, demandent la constitution d'une réserve de terrains et de bâtiments auprès de la municipalité pour les retirer du marché et les mettre à l'abri de la spéculation facilitant ainsi la réalisation de nouveaux projets coopératifs et sans but lucratif d'habitation;

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 décembre 2016 à 19 h

ATTENDU QU'en 2015, la Ville de Montréal s'est dotée d'un budget de 3M \$ sur trois ans, soit un montant nettement insuffisant, voire dérisoire, compte tenu des besoins et des prix des terrains sur le territoire montréalais;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Afin d'être en mesure de construire 22 500 logements sociaux au cours des 5 prochaines années, soit 4 500 unités par année, nous demandons à la Ville de Montréal de:

- Réserver pour le développement de logements sociaux ainsi que d'équipements collectifs et communautaires, 100% des sites lui appartenant déjà;
- Acheter et mettre en réserve à ces mêmes fins les sites publics excédentaires de même que des sites privés.

De créer une réserve de terrains et de bâtiments à Montréal dédiée pour le logement social tel qu'énoncé préalablement.

De bonifier d'une somme additionnelle de 14 M \$ le programme d'acquisition de terrains à des fins de logement social du PTI 2017-2019, soit de 6 M \$ en 2017 et de 8 M \$ en 2018.

Un débat s'engage. _____

Monsieur le conseiller François Limoges demande le vote sur la proposition.
VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges
Votent contre: Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (8 décembre 2016)